



Paris, le 20 Mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Intégration Universitaire : la filière Kiné en attente

Depuis de nombreuses années, la profession entend renforcer sa capacité à tirer parti des apports de la recherche : actualisation des connaissances, aptitudes à s'approprier des démarches innovantes, questionnement sur la pratique et l'exercice du métier, afin d'améliorer qualité et pertinence des soins.

C'est ainsi que l'on dénombre plus de 105 kinésithérapeutes titulaires d'une thèse, deux professeurs des universités, des maîtres de conférences et des détenteurs d'habilitation à diriger des recherches, démontrant le dynamisme et le volontarisme des kinésithérapeutes.

Nous sommes convaincus que l'intégration universitaire de notre formation initiale permettra d'amplifier ce mouvement.

Le rapport intermédiaire sur le processus d'universitarisation des professions en santé, présenté en présence des ministres de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, et des solidarités et de la santé, a été accueilli avec intérêt par les représentants des kinésithérapeutes.

Nous ne pouvons que saluer la large concertation mise en œuvre par monsieur Le Bouler, qui lui a permis de cerner au mieux l'existant et de faire émerger des propositions qui devront se concrétiser dans le rapport définitif.

La profession a longtemps et unanimement dénoncé les inégalités subies par les étudiants : inégalités financières, inégalités quant à l'accès aux services universitaires, inégalités sociales. Nous ne pouvons que saluer les annonces concernant l'accès aux droits étudiants et aux services universitaires, la gouvernance ainsi que les propositions concernant la recherche et les enseignants-chercheurs.

Ces annonces ambitieuses feront l'objet d'un suivi particulier de notre part.

Nous sommes satisfaits de l'identification dans le rapport des points essentiels que sont pour nous l'admission privilégiée par la PACES, la volonté d'autonomie et de responsabilité avec un positionnement au sein des professions médicales, et le volontarisme en matière de rapprochement avec l'université.

Mais des sujets essentiels seront à traiter dans les travaux à venir.

En effet, le rapport ne propose pas de solutions concernant le financement de la formation en masso-kinésithérapie, problématique cruciale des étudiants, pas plus qu'il n'aborde la délivrance du grade master devant sanctionner légitimement cinq années de formation dans l'enseignement supérieur.

La profession sera un interlocuteur disponible et constructif au sein du comité de suivi, tout en restant extrêmement vigilante face à la prise en considération des éléments énoncés plus haut.

Contacts presse :

FNEK : Yann Plantade, attaché de presse : presse@fnek.fr Tél : 07 67 47 00 25

CNOMK : Service communication : communication@ordremk.fr Tél : 01 4622 32 97

SNIFMK : Pascal Gouilly, président : pgouilly@wanadoo.fr Tél : 06 75 35 31 80

UNSA : François-Régis Sarhan, référent kiné : fr.sarhan@orange.fr Tél : 06 76 74 63 22

Alizé : François Randazzo, président : randazzofrancois@hotmail.com Tél : 06 61 84 44 47

CMK : Sébastien Guérard, président : guerardsebastien@gmail.com Tél : 06 03 85 96 28

FFMKR : Daniel Paguessorhaye, président : d.paguessorhaye@ffmkr.org Tél : 06 89 49 91 23

SNMKR : Stéphanie Michel, président : president@snmkr.fr Tél : 06 22 16 13 24

CNKS : Julien Groues, président : julien.groues@gmail.com Tél : 06 63 27 83 53